

<b>Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale</b>  <b>Québec</b>	<b>Code : PRO-2020-01r01</b> <b>Date d'émission originale: 2020-02-12</b> <b>Date de révision prévue : 2026-08-23</b>	
	<b>Référence à une ordonnance collective</b> <b>OUI <input checked="" type="checkbox"/></b> <b>NON <input type="checkbox"/></b> <small>OC-2020-01r01-Initier le traitement de la syphilis chez une personne asymptomatique infectée et auprès des partenaires d'une personne atteinte</small>	
<b>PROTOCOLE MÉDICAL</b>		
<b>Objet : Initier le traitement de la syphilis chez une personne asymptomatique infectée et auprès des partenaires d'une personne atteinte</b>		
	<b>Version antérieure</b>	<b>Dernière version</b>
<b>Recommandé par</b>		
Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles	2020-01-30	2023-08-03
Le comité de pharmacologie	2019-12-11	2023-06-14
Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire	N/A	N/A
Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers	2019-11-07	2023-08-10
<b>Adopté par</b>		
Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2020-02-12	2023-08-23

### PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale faisant partie de l'équipe Services intégrés de dépistage et de prévention (SIDEP) exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale et qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habilités et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

### SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Clientèle de 14 ans et plus vulnérable aux infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) prise en charge aux services intégrés de dépistage et de prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (SIDEP) ayant une infection à la syphilis asymptomatique ainsi que les partenaires d'une personne atteinte par la syphilis.

### CONDITIONS D'APPLICATIONS

Aucune condition additionnelle

### DIRECTIVES

#### 1. Abréviations, définitions, descriptions

CMIA	Épreuve de chimiluminescence (test tréponique)
IPPAP	Intervention préventive auprès de personnes atteintes d'une infection transmissible sexuellement et auprès de leurs partenaires
Partenaire d'une personne atteinte	Partenaire sexuel du cas index
Personne atteinte ou cas-index	Personne chez qui une ITSS a été diagnostiquée
RPR	Test rapide de la réagine plasmatique (test non-tréponique)
SIDEP	Services intégrés de dépistage et de prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang

## 2. Analyse des résultats du sérodiagnostic de la syphilis

- Définition de *nouvelle infection à la syphilis* :
  - Nouveau CMIA (test tréponémique) réactif  
ou
  - Chez une personne avec antécédent de syphilis, augmentation de deux dilutions (par exemple 1:2 à 1:8) ou plus du RPR
- Interpréter le résultat de tests de la syphilis en consultant la *Grille d'interprétation du sérodiagnostic de la syphilis* incluse dans le guide de l'INESSS *Traitement pharmacologique-ITSS-Syphilis*<sup>1</sup>
- Si présence de tréponématose syphilitique, déterminer le stade de l'infection selon l'algorithme *Détermination du stade de la syphilis* (annexe 1)
- Déceler la présence de signes de neurosyphilis à l'aide de l'*Outil pour repérer une neurosyphilis (y compris la syphilis oculaire et l'otosyphilis)* inclus dans le guide de l'INESSS *Traitement pharmacologique-ITSS-Syphilis*<sup>1</sup>
- Traiter ou référer à un médecin ou à une infirmière praticienne spécialisée (IPS) selon le stade de la syphilis établi par l'algorithme *Détermination du stade de la syphilis* (annexe 1).

## 3. Traitement

- Chez la personne atteinte :
  - Répéter le dépistage de la syphilis le jour même du traitement. Ce RPR servira de base pour interpréter les résultats du suivi sérologique suite au traitement
- Chez le partenaire d'une personne atteinte :
  - Procéder au dépistage de la syphilis et des autres ITSS selon les facteurs de risque<sup>2</sup>
  - Initier un traitement épidémiologique selon les recommandations du Guide de l'INESSS *Traitement pharmacologique-ITSS-Syphilis*<sup>1</sup> lors d'une intervention auprès des partenaires
  - Informer le partenaire d'une personne atteinte dont le dernier dépistage de syphilis remonte à plus de 12 mois que des injections supplémentaires pourraient être nécessaires suite à l'analyse des résultats de laboratoire si présence d'une nouvelle infection à la syphilis
- Compléter le formulaire de liaison au pharmacien (annexe 3)

## 4. Intervention préventive

- Offrir un counseling ITSS adapté et selon le guide de l'INESSS *Traitement pharmacologique-ITSS-Syphilis*<sup>1</sup>
- Chez une personne atteinte :
  - L'accompagner dans son intervention préventive auprès de ses partenaires (IPAPP négociée)
  - Compléter le *Formulaire relatif à l'enquête épidémiologique effectuée à la suite d'une déclaration d'infection transmissible sexuellement à déclaration obligatoire – SYPHILIS* du CIUSSS de la Capitale-Nationale et l'acheminer à la Direction de la santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale

## 5. Suivi

### 5.1 Pour une personne atteinte :

- Effectuer le suivi sérologique selon les recommandations du Guide de l'INESSS *Traitement pharmacologique-ITSS Syphilis*<sup>2</sup>
  - Le résultat RPR du jour même du traitement doit servir de base pour interpréter les résultats des suivis sérologiques suite au traitement
- Le suivi du RPR permet d'évaluer l'efficacité au traitement et/ou de dépister une réinfection
- Aviser la personne de l'importance à effectuer le suivi sérologique pour surveiller une réinfection à la syphilis et pour éviter des traitements ultérieurs non nécessaires.

### 5.2 Pour un partenaire d'une personne atteinte :

- Consulter et suivre l'algorithme *Interprétation des résultats chez un partenaire d'une personne atteinte* (annexe 2) à la réception de résultats de laboratoire pour déterminer si présence d'infection et/ou si référence médicale requise.

<sup>1</sup> Guide d'usage optimal sur le traitement pharmacologique des ITSS – Syphilis (INESSS). Disponible sur le web à l'adresse suivante : suivante [https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Outils/Guides\\_ITSS/ITSS\\_Syphilis\\_WEB\\_FR.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Outils/Guides_ITSS/ITSS_Syphilis_WEB_FR.pdf)

<sup>2</sup> ITSS à rechercher selon les facteurs de risque décelés – Intervention préventive relative aux ITSS. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-308-03W.pdf>

## OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

---

### Experts consultés version 2023

Annie Bérubé, conseillère-cadre en soins infirmiers  
Marie-Christine Dubé, infirmière clinicienne, ASI aux SIDEPS  
Lucie Deshaies, MD, M.S., Direction de la santé publique  
Claudia Dumas, infirmière clinicienne, SIDEPS

INESSS. (2023). Traitement pharmacologique. ITSS – Syphilis. Disponible sur le web à l'adresse suivante : [https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Outils/Guides\\_ITSS/ITSS\\_Syphilis\\_WEB\\_FR.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Outils/Guides_ITSS/ITSS_Syphilis_WEB_FR.pdf)

INESSS. (2017). Outil d'aide à la décision en cas d'allergies aux pénicillines. Disponible sur le web à l'adresse suivante : [https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Medicaments/INESSS\\_Outil\\_aide\\_decision\\_Allergie\\_penicilines.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Medicaments/INESSS_Outil_aide_decision_Allergie_penicilines.pdf)

INSPQ. (2015). Analyses de laboratoire recommandées pour le dépistage de la syphilis. Disponible sur le web à l'adresse suivante : [https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1958\\_Analyses\\_Depistage\\_Syphilis.pdf](https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1958_Analyses_Depistage_Syphilis.pdf)

MSSS. (2019). Estimation du risque associé aux activités sexuelles – Intervention préventive relative aux ITSS. Disponible sur le web à l'adresse suivante : [Estimation du risque associé aux activités sexuelles - Intervention préventive relative aux ITSS - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000090/)

MSSS. (2019). Guide québécois de dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000090/>

MSSS. (2019). ITSS à rechercher selon les facteurs de risque décelés – Intervention préventive relative aux ITSS. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-308-03W.pdf>

MSSS. (2019). Prélèvements et analyses recommandés en fonction de l'infection recherchée chez les personnes asymptomatiques (dépistage) – Intervention préventive relative aux ITSS. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000102/>

MSSS. (2019). Renseignements complémentaires – Intervention préventive relative aux ITSS. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-308-09W.pdf>

MSSS. (2019). Vaccination et ITSS – Intervention préventive relative aux ITSS. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-308-04W.pdf>

MSSS. (2017). Les partenaires sexuels, il faut s'en occuper ! – Intervention préventive relative aux ITSS. Disponible sur le web à l'adresse suivante : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000099/>

MSSS. (2014). Guide d'intervention sur les infections transmissibles sexuellement à déclaration obligatoire. Disponible sur le web à l'adresse suivante : [Guide d'intervention - Infections transmissibles sexuellement à déclaration obligatoire - Édition 2014 \(gouv.qc.ca\)](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-308-01W.pdf)

OIIQ. (2016). Le champ d'exercices et les activités réservées des infirmières et infirmiers. 3e édition. Disponible sur le web à l'adresse suivante : [Infirmières et infirmiers : champ d'exercice et activités réservées | OIIQ](https://www.oiiq.org/ressources/le-champ-d-exercices-et-les-activites-reservees)

## PÉRIODE DE VALIDITÉ

---

Non applicable.

## VALIDATION DU PROTOCOLE MÉDICAL

---



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique  
Mme Sandra Racine

2023-08-23

Date

## APPROBATION DU PROTOCOLE MÉDICAL

---



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2023-08-23

Date